

EMC-1 – République, Nationalité et citoyenneté

I. Autour de quels symboles et valeurs s'unissent les citoyens ?

Les symboles et valeurs servent à UNIR les citoyens lors d'événements heureux ou malheureux. On dit que les citoyens forment la nation : **une communauté qui a la volonté de vivre ensemble.**

A RETENIR : Les symboles, les valeurs et les principes de la République

Les SYMBOLES :

Ils datent pour la plupart de l'époque de la Révolution.

Les **3 symboles officiels** de la République sont inscrits dans la **Constitution de la V^e République** (art. 2)

- L'**emblème** : drapeau bleu blanc rouge
- La **devise** : liberté, égalité, fraternité
- L'**hymne** : La Marseillaise. Elle a été composée pendant la Révolution par Rouget de Lisle.

D'autres symboles courants de la République française :

- La fête nationale : le **14 juillet** où se déroule un défilé militaire et des fêtes populaires (concerts).
- **Marianne** est une femme symbolisant la République (= une allégorie). Elle porte un bonnet phrygien, symbole de liberté.
- Le **coq** représente la France depuis le moyen-âge.

Les **VALEURS***

Ce sont des **idéaux (= idées abstraites) que l'on cherche à atteindre et à défendre.**

On les retrouve dans la devise de la France et dans la Déclaration des Droits d'Homme et du Citoyen (1789), texte qui est inclus dans la constitution de la V^e République.

- **Liberté** : Faire ce qu'on veut dans la limite de la liberté des autres.
- **Egalité** : tous les citoyens ont les mêmes droits et sont jugés de la même façon, donc refus de la discrimination et égalité femmes/hommes.
- **Fraternité** : les citoyens doivent être solidaires.

Les **PRINCIPES*** :

Ce sont des **règles que se donne la société pour réaliser les valeurs qu'elle défend. La République est ...**

- ... **Indivisible** : Les lois sont les mêmes pour tous et s'appliquent sur tout le territoire français.
- ... **Laique** : L'Etat est neutre en matière de religion et assure à tous la liberté religieuse (choisir sa religion ou n'en avoir aucune).
- ... **Démocratique** : Le peuple détient le pouvoir et l'exerce en élisant des représentants. (« gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »)
- ... **Sociale** : L'Etat se doit d'assurer à chacun une éducation, un logement, un travail, une couverture médicale, la protection sociale.

*mots de vocabulaire à savoir définir

II. Qu'est-ce qu'un citoyen ?

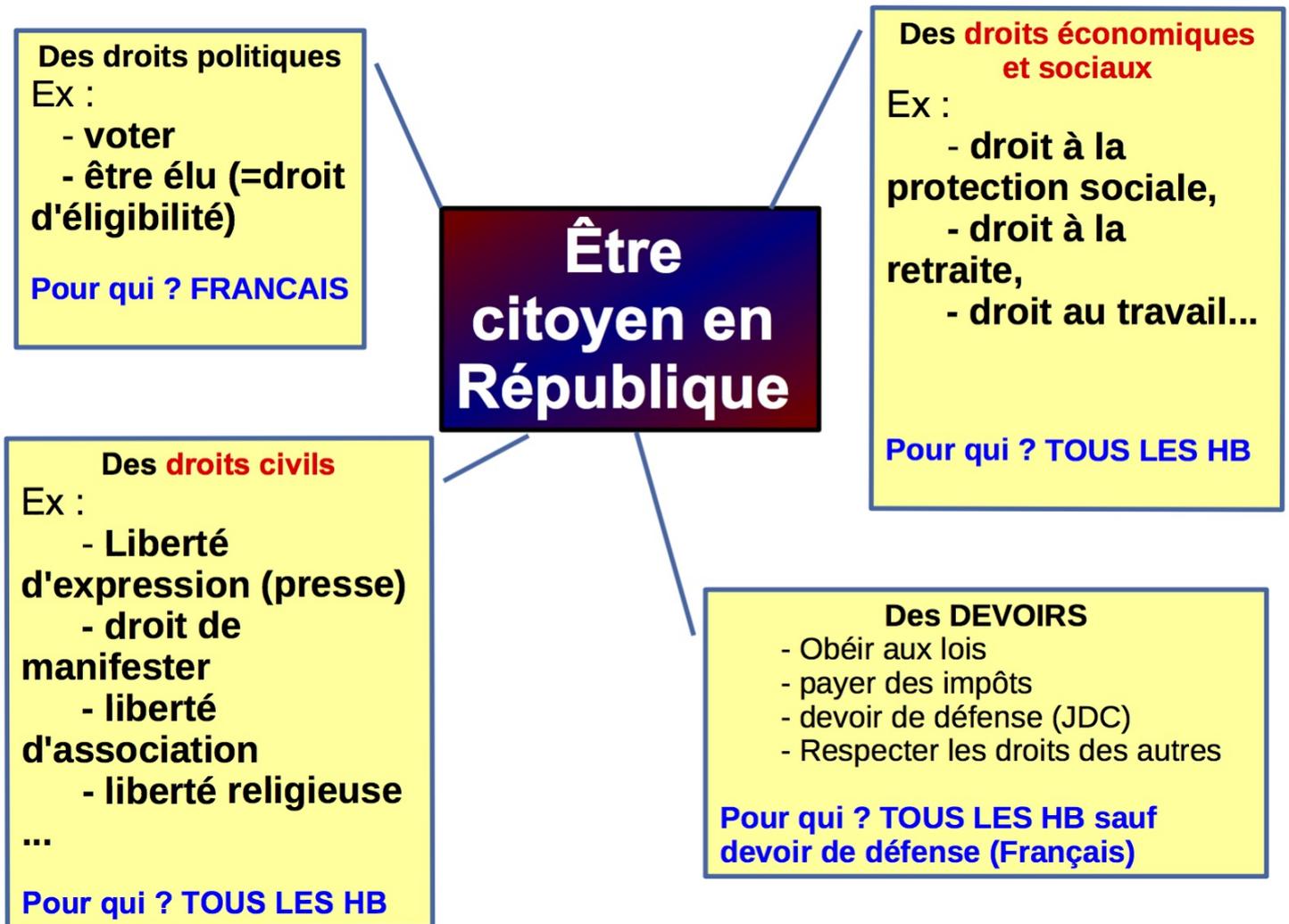
A. Quelques définitions

Les citoyens, en vivant dans une démocratie, sont protégés de l'arbitraire de l'état et ont des droits (et des devoirs) qui sont les mêmes pour tous.

Arbitraire : injuste, qui est décidé par caprice et non en suivant les lois.

En France, la démocratie est plus précisément une République, le contraire d'une monarchie : un régime politique où le peuple élit ses représentants. La République actuelle est la **V^e République** depuis 1958.

B. Quels sont les droits et les devoirs des citoyens ?



Définitions à connaître :

Les **droits civils** sont les libertés fondamentales garanties (= protégés) par l'Etat. (datent de la D.D.H.C., 1789)

Les **droits économiques et sociaux** sont les droits mis en œuvre par l'Etat et financés par les impôts. (Ils sont plus récents : après la 2^e Guerre mondiale)

Ces droits sont universels, on parle de **Droits Humains**. Ils sont reconnus dans des Déclarations :

- **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen**, écrite en France en 1789 (aujourd'hui partie de la constitution de la Ve république)
- **Déclaration Universelle des droits de l'homme**, écrite à l'ONU en 1948. voir la belle animation : <https://www.youtube.com/watch?v=AFmGZy4JXxc>
- La **Constitution de la V^e République (1958)** : ce texte **organise le fonctionnement politique de l'Etat et énonce les grandes valeurs de la République** (il contient la DDHC de 1789).

III. Qui est citoyen ? Comment ?

A. A quelles conditions est-on de nationalité française ?

La nationalité est le lien entre un individu et son pays.

1. On peut être français **par sa naissance** :

- 1^{er} cas : Si un ou les deux parents sont **français** : on dit qu'on est **français par le droit du sang**.
- 2^e cas : Lorsque les parents sont **étrangers** mais on est né en France (et qu'on y vit), on devient automatiquement français à 18 ans ou plus tôt si on le demande. On dit qu'on est **français par le droit du sol**.

2. On peut **devenir français** lorsqu'on est étranger :

- Par mariage : Si on est marié à un(e) français(e) depuis plus de 4 ans et qu'on parle français, on devient français(e) simplement en le demandant.
- Par **naturalisation** : Si on a + de 18 ans, que l'on vit en France depuis plus de 5 ans, que l'on a un travail et la volonté de s'intégrer (parler Français...), on fait une demande à l'état qui peut l'accepter ou la refuser. Un décret de naturalisation est ensuite signé par le 1^{er} ministre.

La France autorise la **binationalité** (= **avoir 2 nationalités en même temps**).

B. Suffit-il d'être français pour être citoyen ?

Pour voter aujourd'hui il faut :

- être de nationalité française
- avoir 18ans (depuis 1974)
- ne pas avoir été privé de ses droits civiques (condamnation lourdes ou incapacité mentale),
- être inscrit sur les listes électorales (automatique via le recensement à 16 ans)

Rappel :

Le droit de vote pour tous (sans condition de richesse) s'appelle le suffrage universel. Il s'est progressivement étendu :

1848 : droit de vote pour les hommes de + de 21 ans

1945 : droit de vote des femmes

1974 : droit de vote à partir de 18 ans

C. Peut-on voter en France sans être français ? la citoyenneté européenne

Depuis **1992 et le traité de Maastricht**, le citoyen français est aussi citoyen européen car la France est membre de l'Union Européenne. C'est aussi le cas des **citoyens d'autres pays de l'UE qui vivent en France**. Etre citoyen de l'UE donne de nouveaux droits :

- circuler, séjourner, travailler ou étudier librement dans tous les Etats de l'UE,
- voter et être éligible au Parlement européen (**élections européennes**)
- voter et être éligible comme conseiller municipal de la ville où l'on habite dans l'UE (**élections municipales**)
- obtenir la protection de n'importe quel Etat de l'UE quand on est à l'étranger.